

# Bellevaux : il y a 80 ans, un glissement de terrain formait le lac de Vallon

En 1943, un glissement de terrain a lieu à Bellevaux, emportant toute une partie du village. Une retenue d'eau se forme alors. C'est ainsi qu'est apparu le lac de Vallon. Retour sur un événement qui façonna la vallée.

(/649306090/article/2023-10-31/bellevaux-il-y-90-ans-un-glissement-de-terrain-formait-le-lac-de-vallon)



Le lac de Vallon, aujourd'hui site touristique, est issu d'un glissement de terrain qui a eu lieu en 1943. - Photo preparetavalie.



Par [Mathilde Dumur \(/609801/dpi-authors/mathilde-dumur\)](#)  Temps de lecture: 3 min  
Journaliste

Publié: 31 Octobre 2023 à 08h00

Partage :



**L**e lac de Vallon est l'un des plus beaux sites de la vallée du Brevon, et certainement l'un des plus connus. Pourtant, il y a seulement 80 ans, il n'existait pas. Retour sur sa création.

## D'une coulée de boue à un gigantesque glissement de terrain

Jeudi 11 mars 1943, en fin de soirée, [une coulée de boue survient](https://www.lemessager.fr/13077/article/2020-08-11/l-econduit-malatrait-vallonnet-quand-le-lac-de-vallon-n-existait-pas-encore) (<https://www.lemessager.fr/13077/article/2020-08-11/l-econduit-malatrait-vallonnet-quand-le-lac-de-vallon-n-existait-pas-encore>). Les Ballavauds découvrent le lendemain matin l'ampleur de la catastrophe naturelle qui est en train de se produire. L'eau ne parvient plus à la scierie Monnet, à la Beauveau. Joseph Monnet, le propriétaire fait évacuer le matériel de sa scierie. Durant les jours qui suivent, les paysans de Bellevaux lui prêtent main-forte, mobilisant une quarantaine de chevaux. Le sous-préfet de Thonon, Georges Cathal, se rend plusieurs jours sur place pour superviser les évacuations, accompagné d'ingénieurs et d'ouvriers des Ponts et Chaussées. A cette époque, le Chablais est occupé par les soldats italiens.

Le 13 mars, 200 000 mètres cubes de gravats et de boue sont déplacés. Le 16, on estime le volume à 1,6 million de mètres cubes. Durant plusieurs semaines, la coulée de boue avance, se transformant en un gigantesque glissement terrain, détruisant tout sur son passage. Les habitants vident leur maison, récupèrent leurs affaires. Ils doivent fuir.



De ces quelques bâtiments ne restent que la chapelle et le chalet à droite. - Collection Jo Meynet.

## L'Econduit totalement englouti

Le glissement de terrain démarre à Vallonnet, alpage situé à 1500 mètres d'altitude. Douze granges sont emportées sur plus de 200 mètres et terminent dans le ravin creusé par le nant de la Chauronde, 500 mètres plus bas. Près de 2500 mètres cubes d'arbres sont arrachés. La coulée, de plus en plus solide, barre le Brevon. Un lac commence alors à se former. La scierie du hameau de l'Econduit et deux fermes sont englouties, la chapelle Saint-Bruno est épargnée. L'inquiétude subsiste pour le hameau de la Chèvrerie, qui se retrouve un temps complètement coupé du monde, ainsi que pour le hameau de la Clusaz, et l'usine électrique de Bellevaux. Si l'événement a choqué le village tout entier, aucun blessé n'est cependant à déplorer.



Le hameau de l'Econduit à l'été 1943, alors que le lac de Vallon est en train de se former. - Musée de l'Histoire et des Traditions de Bellevaux.

A cette époque, le lac atteint 40 mètres de profondeur. Désormais, il n'en fait que 12 maximum. Dans ses reflets vert émeraude, on peut encore deviner les ruines d'une habitation engloutie.

Aujourd'hui, il est devenu un lieu de promenade agréable, et est même labellisé zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff). Ce qui était une catastrophe naturelle est ainsi devenu avec le temps un lieu emblématique de la vallée.

## Anciennement propriété privée, le lac est désormais communal

Le lac de Vallon, qui englouti le hameau de l'Econduit, s'est formé sur des parcelles privées. Après des décennies de démarches, la municipalité de Bellevaux est parvenue à racheter le site nature

(<https://www.lemessager.fr/26837/article/2021-06-19/bellevaux-propriete-privee-depuis-toujours-le-lac-de-vallon-vient-d-etre-rachete>) à ses ayants droit. Ainsi, la Mairie peut intervenir pour aménager le site.

---

**Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :**

[Montagnes/606368/jptc/montagnes](#)

[Catastrophe naturelle/607031/jptc/catastrophe-naturelle](#)

[Bellevaux \(Haute-Savoie\)/607134/locations/bell](#)

---

